

ESPAGNE- Holà Costa

Du vendredi 8 au vendredi 15 Avril 2022



J1 : REGION – COSTA BRAVA :

Départ de votre région en fin de journée. Dîner libre, trajet de nuit à bord de l'autocar.

J2 au J7 : SEJOUR A LLORET DE MAR :

Arrêt petit-déjeuner libre sur le trajet. Arrivée en fin de matinée à Lloret De Mar. Installation à votre hôtel. Déjeuner. Séjour en pension complète à votre hôtel à proximité de la plage.

A votre disposition : piscine extérieure, piscine intérieure chauffée, chambres entièrement équipées avec salle de bains, balcon, tv satellite, wifi, air conditionné, restauration sous forme de buffet, centre aqua spa

NOUVEAU PROGRAMME D'EXCURSIONS

** 3 excursions incluses lors de votre séjour + 1 sortie à la bodega :

- **BLANES** (1/2 journée) : Départ en direction de Blanès, petit port de pêche au lamparo qui s'étend le long de quatre kilomètres de côte combinant des falaises rocheuses et de tranquilles calanques.
- **CÔTE SAUVAGE DE TOSSA DE MAR à SAN FELIU DE GUIXOLS** (1/2 journée) : Tossa de Mar est un ancien village de pêcheurs au riche passé historique, la cité fut romaine, médiévale et un refuge d'artistes et d'intellectuels
- **GERONE Libre** (1/2 journée) : Découverte libre de la capitale de la Catalogne du Nord. Gérone est une ville à échelle humaine, mais parée du charme des grandes cités. Temps libre pour balade dans la vieille ville, faire du shopping ...
- **BODEGA** : Transfert à la bodega en fin de séjour pour vos derniers achats de produits locaux. Possibilité de dégustation.

J8 : COSTA BRAVA - REGION :

Départ matinal de Lloret de Mar après le petit-déjeuner. Déjeuner libre sur le trajet. Arrivée en fin de journée dans votre région.

Le Pape

VOYAGES

OFFRE FAMILLE

-125€ pour 1 enfants (-12 ans)

-85€ pour le 2eme enfants (-12 ans)

Partageant la chambre de 2 adultes

EXCURSION FACULTATIVE : à réserver à l'inscription

Barcelone (1 journée) : **43 € / Adulte – 40€ / enfant -12 ans**

Visite panoramique de la ville commentée par votre guide. Arrêt dans le quartier Montjuic, et le stade Olympique. Déjeuner au restaurant. Balade dans les rues et avenues les plus populaires de la ville.

Le prix comprend : *Le transport en autocar de grand tourisme, L'hébergement en hôtel 4* Normes Locales - base chambre double, La pension complète du déjeuner du J2 au petit-déjeuner du J8 - boissons, les 3 excursions incluses + 1 sortie à la bodega **, l'accès gratuit au Vitality Spa pour les + de 18 ans.*

Le prix ne comprend pas : *Les excursions en option, le diner du J1, le petit déjeuner du J2 et le déjeuner du J8, Le supplément chambre individuelle : 132€, L'assurance Multirisque : 18€ OU L'assurance multirisque + option COVID-19: 23€, Les pourboires éventuels et dépenses personnelles.*

Formalités : Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité + carte européenne d'assurance maladie.

Le Pape

VOYAGES

HOTEL ROSAMAR & SPA 4**** (normes locales)



Situation

Hôtel Rosamar & SPA 4****NL se trouve à l'extrémité de la promenade, dans un quartier calme à 5 min du centre de Lloret de Mar. Son emplacement stratégique, juste face à la plage est idéale pour profiter en même temps de l'atmosphère de Lloret, de ses places et ses plages symbole de la Costa Brava.

Hébergement

L'hôtel dispose de 261 chambres réparties sur deux bâtiments de quatre et cinq étages, et tous les services Aqua & Relax, un espace de détente et soins santé et beauté, salle de lecture, salle de télévision, terrasse - jardin avec vue sur la mer (avec chaises longues et parasols) et quatre piscines.

Restauration

Une large gamme gastronomique, un bar et 3 restaurants différents. Vous découvrirez le Restaurant Principal, le Café-Restaurant Ferretti, le Grill Restaurant Avi Pere et le Ona Pool Snack Bar. Une variété de plats méditerranéens et buffet pour tous les goûts !

Vitality Spa et Fitness Center

Déconnectez et reposez-vous dans le nouveau Vitality Spa, un nouvel espace gratuit, réservé aux adultes de + de 18 ans, équipé de sauna, hammam, douches de contraste, chaises longues thermiques... Une oasis de calme, un spa moderne et entièrement équipé où vous pourrez vous détendre, prendre soin de vous et purifiez votre corps pendant vos vacances. En outre, la piscine réservée aux adultes dispose d'une nouvelle zone chill out, avec des chaises longues et des parasols avec une vue spectaculaire sur la mer et la promenade Lloret de Mar. Et pour les plus sportifs, en 2020, l'hôtel a aussi ouvert une nouvelle salle de sport entièrement équipée, le Fitness Center.



LE PAPE VOYAGES (Réseau Grand Ouest Mobilités) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@lepape-voyages.fr

Tourisme IM035210001 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com

S.A.S au capital de 300 000€ - RCS Rennes 699 200 788 – APE 7911Z



Le Pape

VOYAGES

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Garantie financière GROUPAMA ASSURANCES-CREDIT & CAUTION, 132, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre, tél : 09-69-32-23-36 ou caution@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de LE PAPE VOYAGES (RGO MOBILITES).

Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2017/12/20/ECOI1727619R/jo/texte>

LE PAPE VOYAGES (Réseau Grand Ouest Mobilités) – Centre d'Activités Le Cap

106 Boulevard de Laval – 35500 VITRE

Tel 02 99 96 93 98 – Email : agence@lepape-voyages.fr

Tourisme IM035210001 – Site Internet : www.le-pape-autocars.com

S.A.S au capital de 300 000€ - RCS Rennes 699 200 788 – APE 7911Z

